

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 30 (1925)

Artikel: Les fils du gouverneur baron d'Andlau, bourgeois de Porrentruy
Autor: Faehndrich, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les fils du gouverneur baron d'Andlau

Bourgeois de Porrentruy

La communication si intéressante de M. L. Chappuis, juge d'appel, publiée dans les *Actes* de 1923, sur les relations de parenté entre le baron d'Andlau et le prince de Metternich, m'engage à fournir aux amateurs d'histoire jurassienne quelques renseignements supplémentaires sur la généalogie de la famille d'Andlau et sur le *Curriculum vitae* des fils du gouverneur, reçus bourgeois de Porrentruy en juillet 1815 ; ces données sont tirées en partie du dictionnaire historique et biographique allemand de Pierrer, VI^{me} édition, I^{er} volume, paru à Leipzig en 1875 ; les collaborateurs à cette œuvre, professeurs, archivistes, bibliothécaires, ayant eu à leur disposition les archives et les bibliothèques des ministères et des Universités, peuvent être considérés comme étant bien renseignés, ayant puisé à bonnes sources, et dignes de foi.

La famille d'Andlau, dont le nom s'écrivait aussi d'Andlaw, était de souche noble très ancienne et déjà florissante au temps des empereurs de la maison de Hohenstaufen ; elle tirait son origine et son nom du bourg d'Andlau, situé dans les environs de Sélestat, en Alsace, où se trouvent les ruines de leur château et celles de celui de Spesbourg. En 1274 les d'Andlau furent obligés de se reconnaître vassaux, pour le château et le territoire d'Andlau, des Habsbourg dont les possessions étaient très étendues à cette époque en Alsace.

Au temps de la Réformation, ils furent des adversaires acharnés et constants de celle-ci ; l'aîné de la famille reçut pour ce motif de Charles-Quint la confirmation de son titre de chevalier du Saint Empire Romain pour lui-même et pour ses descendants ; en 1676, le 16 mars, l'empereur Léopold I^{er} les éleva à la dignité de barons de l'Empire. La famille se divisa plus tard en plusieurs branches, dont deux familles de comtes en Autriche et en France, et une de barons, celle qui nous intéresse.

La branche d'Andlau, au Petit-Landau, devint une famille de comtes français en 1750 ; celle de Hombourg devint autrichienne en 1814 ; elle était encore représentée en 1870 par le comte Otto d'Andlau, né en 1811. La branche des barons d'Andlau, nommée plus tard d'Andlau-Birseck, descend d'Ernest-Frédéric, qui vivait vers 1660 ; les membres les plus remarquables de cette famille furent le gouverneur Conrad-Charles-Frédéric d'Andlau et ses deux fils.

L'aîné François-Xavier, qui devint chef de la maison, était né

le 6 octobre 1799 et devint conseiller aulique du grand-duc de Bade ; il avait étudié le droit à Fribourg et à Heidelberg ; après avoir subi ses examens, il fit des voyages en Italie, en France, en Angleterre ; il entra en 1824 au ministère des affaires étrangères à Karlsruhe ; en 1826, dans la carrière diplomatique ; il fut d'abord attaché, puis secrétaire à l'ambassade de Bade à Vienne, où il retourna après avoir été de 1830 à 1832 conseiller de légation à Paris.

En 1836 et 1837 il revêtit les fonctions de conseiller au ministère des affaires étrangères à Karlsruhe ; de 1838 à 1843, celles de chargé d'affaires et de ministre-résident à Munich, puis à Paris jusqu'en 1846, enfin d'ambassadeur à Vienne jusqu'en juillet 1856, avec une interruption en 1848 et 1849. Retraité en 1856, il vécut à Baden-Baden, une ville d'eaux renommée de la Forêt-Noire, une des plus riches et des plus élégantes de l'Europe.

François-Xavier d'Andlau était le type du conservateur sévère, de l'Allemand du Sud, foncièrement catholique, partisan de l'Autriche, adversaire déclaré de tout ce qui venait de l'Allemagne du Nord.

Historien à ses heures, il laissa plusieurs ouvrages de valeur : Souvenirs d'un diplomate, Francfort, 1857 ; Les Femmes dans l'Histoire, Mayence, 1861, 2 volumes ; Mon Journal, de 1811 à 1861, Francfort, 1862, 2 volumes ; cet ouvrage pourrait contenir des détails intéressants sur la période de 1813 à 1815 ; il publia encore un ouvrage sur les Empereurs de Byzance, leurs palais et leur vie intime, paru à Mayence en 1865.

Le cadet des d'Andlau, Henri-Bernard (Pierer dit Henri-Léonard, mais donne la date exacte de sa naissance le 20 août 1802) entra au service militaire de Bade en 1821 et le quitta en 1825.

Dès 1833 il fut membre de la Première Chambre de Bade, comme représentant de la noblesse et des grands propriétaires fonciers du cercle dénommé Ober der Murg ; il fut à la Chambre des Nobles un adversaire de la Constitution badoise de 1818 et le chef du parti catholique ; il avait des principes sévèrement conservateurs qu'il savait représenter avec un grand esprit de suite et défendre courageusement ; il mourut dans la nuit du 3 au 4 mars 1871.

Il a laissé un ouvrage de politique intitulé : Le soulèvement et la révolution de Bade, suites de la nouvelle législation de ce pays, paru à Fribourg en Brisgau, en 1850.

L'aîné des fils du gouverneur d'Andlau a servi son pays, comme diplomate, à l'étranger ; le cadet, comme un des chefs du parlement, au pays même ; tous deux appartiennent aujourd'hui à l'Histoire ; quel que soit le point de vue auquel on se place pour juger les peuples et les partis, tous deux laissent le souvenir d'hommes de talent et de haute culture ; ils étaient bien de leur temps et de leur classe, partisans en matière de gouvernement du principe de l'autorité.

Dr E. FAEHNDRICH.